

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 janvier 2023

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents :    titulaires : 46 + 9 Pouvoirs  
suppléants : 4

Secrétaire de séance : Mme C. MUNSCH

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. M. MEYER, B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, Mme E. BECK, M. J.-M. FISCHBACH, Mme C. MUNSCH, MM. J.-M. KRENER, L. STEINMETZ, G. HALTER, Mme M.C. MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. Y. KLEIN, D. MARMILLOT - Suppléant -, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, M. J.M. HOERTH, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, S. SCHMIDT - Suppléant -, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, M. BERTRAND - Suppléant -, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

**EXCUSES** : M. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, M. H. DOEPPEN - Pouvoir à Mme E. BECK -, Mmes S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, E. SCHLEWITZ - Pouvoir à M. L. STEINMETZ -, MM. S. FERTIG - Pouvoir à M. Y. RUDIO -, C. WINDSTEIN, F. GERBER - Pouvoir à M. E. WAGNER -, A. DANNER, H. STEGNER - Pouvoir à M. T. SCHINI -, D. HOLZSCHERER, P. HERRMANN, C. EICHWALD - Pouvoir à M. D. BURRUS -.

Délibération n°8 : Renouvellement de la convention relative au service de conseil architectural sur le patrimoine bâti traditionnel mis en place par le Syndicat de Coopération du Parc naturel régional des Vosges du nord

**Rapporteur** : Mme V. DA SILVA ADRIANO

**Vu** la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 3.2.2,

**Vu** les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

**Vu** le programme d'actions triennal 2023-2025,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

**Considérant** la nécessité de conserver et de renforcer l'identité architecturale au cœur des villages des Vosges du Nord, par l'entretien, la restauration et la valorisation de constructions les plus caractéristiques de l'architecture traditionnelle du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

**Considérant** que le conseil architectural mutualisé a été pérennisé pour toutes les communes incluses dans le périmètre classé dans le cadre des statuts révisés du SYCOPARC,

**Considérant** la volonté des communautés de communes de voir la politique mutualisée de valorisation des patrimoines bâtis étendue à l'ensemble des communes de leurs territoires,

**Vu** l'avis favorable du Bureau,

**Vu** la décision du Conseil, prise à l'unanimité, de ne pas voter à bulletin secret pour la désignation du représentant de la Communauté de Communes au sein du Comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du projet,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une abstention (M. C. EICHWALD)

\* **d'APPROUVER** le projet de mutualisation d'un conseil architectural entre 6 communautés de communes du Parc naturel régional des Vosges du Nord, à savoir Alsace-Bossue, Hanau-La Petite Pierre, Pays de Niederbronn-les-Bains, Pays de Saverne, Pays de Wissembourg, Sauer-Pechelbronn, sur une période de 3 ans, pour leurs communes situées hors du périmètre du Parc ;

\* **de MANDATER** le SYCOPARC pour assurer le portage administratif du projet ;

\* **de PRENDRE** acte que des subventions de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Région Grand Est, à hauteur de 29,71 %, ont été sollicitées ;

\* **d'APPROUVER** le budget prévisionnel ainsi que le plan de financement relatif à la première année (2023) :

Budget annuel du projet (Poste de chargé de mission architecte)

Salaires et charges	56 800 €
Frais de déplacements et de mission	2 000 €
Frais de fonctionnement et de structure	<u>8 520 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>67 320 €</b>

Plan de financement 1<sup>ère</sup> année (2023)

Collectivité européenne d'Alsace – Région Grand Est	29,71 %	20 000 €
EPCI + communes intéressées de la Com. Com. du Pays de Bitche	70,29 %	<u>47 320 €</u>
<b>TOTAL</b>		<b>67 320 €</b>

\* **de PRENDRE** en charge les dépenses non couvertes par les subventions, ce montant étant réparti entre les communautés de communes au prorata du nombre d'habitants des communes concernées ;

\* **de STIPULER** que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits annuellement au budget de la Communauté de Communes ;

\* **d'AUTORISER** le Président à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet ;

\* **de DESIGNER** M. C. EICHWALD pour représenter la Communauté de Communes au sein du Comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du projet ;

\* **d'INSCRIRE** chaque année les crédits nécessaires au budget ;

\* **de DONNER** tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Cathy MUNSCH  
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL  
Président